

Zéro déchet et ESS : Généraliser la consigne des bouteilles en verre

par Lola Bourboin

Cette note a été rédigée dans le cadre d'un exercice pédagogique du M2 Économie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale, en lien avec la République de l'ESS. Les étudiant·es sont invité·es à imaginer une proposition dont l'ESS pourrait se saisir pour répondre à des besoins ou des aspirations de la société.

Enjeux d'actualité

Cette année, avec la crise sanitaire, on a certainement limité les embouteillages (c'est le cas de le dire) devant les bennes de collecte de verre liées à la Saint Sylvestre. Si jeter les bouteilles en verre dans ces poubelles dédiées est souvent considéré comme un geste "écologique", il ne l'est en fait pas tant que ça.

Pour commencer, le verre représente la moitié du poids total des déchets ménagers en France (2,3 millions de tonnes chaque année [1]). Et si le verre est 100% recyclable, il n'est recyclé qu'à 85% en France [2]. Et quand bien même on recyclerait tout le verre, il reste le problème de l'énergie nécessaire. En effet, pour recycler des bouteilles en verre, il faut les faire fondre à 1500°C pendant 24 heures [3], ce qui a donc un impact environnemental (sans parler de leur transport). Certes, recycler est toujours mieux que de jeter mais il existe une solution encore plus "écologique" : le réemploi !

[1] ADEME dans Réseau Consigne

[2] Charlet, 2020

[3] <http://www.boutaboute.org>

Jusqu'aux années 1980, le réemploi était largement répandu en France, notamment via un système de consigne. En 1938, une loi avait même rendu la consigne obligatoire pour les eaux gazeuses et la brasserie. Mais peu à peu les bouteilles à usage unique ont remplacé les bouteilles consignées, du fait de l'avènement de la société de consommation. En effet, ces dernières permettaient aux industriels de distinguer leurs produits dans la mesure où il n'était plus nécessaire qu'ils soient standardisés (essor du packaging et du marketing comme stratégies commerciales).

Si elle a presque disparu dans les foyers français, la consigne fonctionne encore chez leurs voisins européens. En Allemagne, elle s'applique principalement aux bouteilles en plastique et cannettes alors qu'en Belgique elle porte plutôt sur les bouteilles de bière et de vin [4]. En France, elle est encore en vigueur dans les bars et les restaurants (lorsque ceux-ci sont ouverts...) et permet d'éviter de générer 500 000 tonnes de déchets d'emballages chaque année [5].

[4] Réseau Consigne

[5] ADEME, dans Réseau Consigne

Aujourd'hui, les Français sont de plus en plus favorables à un retour à la consigne, notamment les jeunes. En 2018, 88% des Français se disaient prêts à rapporter les bouteilles consignées dans un point de collecte [6]. Chez les jeunes de 19 à 29 ans, c'est plus d'une personne sur deux qui déclare changer de marque pour des raisons d'emballage, de recyclabilité ou de suremballage [7]. Dernière preuve que les mentalités sont en train de changer : la « mise en place progressive d'un système de consigne de verre (lavable et réutilisable) jusqu'à une mise en place généralisée en 2025 » faisait partie des 150 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat. La population française semble donc prête à accueillir de nouvelles mesures pour limiter les déchets, telles que la consigne obligatoire pour les bouteilles en verre.

[6] Ecoscience Provence

[7] Process Alimentaire, 2019

L'objectif de cette proposition serait donc de généraliser progressivement la consigne des bouteilles en verre sur le territoire, jusqu'à la rendre obligatoire à l'horizon 2028. Il s'agirait de s'appuyer principalement sur des structures de l'Économie Sociale et Solidaire, qui ont déjà mis en place des initiatives dans ce sens et dont l'ancrage territorial en fait des acteurs clé de l'économie circulaire.

Les solutions déjà expérimentées par l'ESS

Différents acteurs de l'ESS ont d'ores et déjà mené des actions en faveur de la consigne des bouteilles en verre. L'un des acteurs incontournables de ce mouvement est l'association **Réseau Consigne**, qui rassemble des porteurs de projets, des professionnels et des collectivités, souhaitant avancer sur le sujet et les aide dans cette démarche (accompagnement, conseil, plaidoyer, base de données, mutualisation de ressources, etc.). D'autres associations, telles que **Bout' à Bout', Locaverre** (aussi connue sous le nom de "**Ma bouteille s'appelle Reviens**"), ou **Ecoscience Provence**, ont également mis en place des systèmes de consigne de bouteilles sur leurs territoires. **Jean Bouteille**, quant à elle, est une SAS agrégée ESUS qui développe des solutions à destination des professionnels de la distribution et de la vente de liquides en vrac.

Et leurs résultats sont très encourageants ! En effet, selon une étude de Cabinet Deroches Consultants (2009), le réemploi des bouteilles en verre (qui peuvent être utilisées jusqu'à 50 fois !) présente de nets avantages environnementaux par rapport au recyclage :

- 75% d'énergie primaire économisée
- 33% d'eau en moins
- 80% d'émissions de gaz à effets de serre évitées

De plus, la consigne est aussi économique : elle permet aux collectivités d'alléger leurs dépenses en gestion de déchets, un vrai plus quand on sait que le recyclage du verre leur coûte environ 35€/t et l'enfouissement 106€/t [8].

[8] SIVED dans Réseau Consigne

Et cette économie peut ensuite être reportée sur la taxation des contribuables. En ce qui concerne les professionnels, une bouteille lavée peut leur coûter jusqu'à deux fois moins cher qu'une bouteille neuve [9], sans compter l'amélioration de leur image auprès de leurs clients, qu'ils peuvent ainsi fidéliser davantage. Enfin, la consigne favorise les circuits courts et les producteurs locaux et permet la création d'emplois : en bref, c'est tout un territoire qui peut être dynamisé !

[9]Ecoscience Provence

Contenu de la proposition :

Il s'agirait de **déployer un réseau sur l'ensemble du territoire**, par exemple en s'appuyant sur le **Réseau Consigne**, déjà existant, pour sensibiliser et former à ces questions professionnelles, comme particuliers et collectivités. D'autres acteurs, tels que l'association **Zero Waste France** et ses antennes locales, pourraient également remplir ce rôle.

L'un des principaux freins à la consigne est sans aucun doute la **standardisation** nécessaire des bouteilles pour que la collecte et le lavage soient plus faciles à mettre en place et moins coûteux que le recyclage. Le réseau déployé pourrait donc œuvrer à harmoniser les standards sur le territoire, afin que les bouteilles puissent être lavées même si elles ne viennent pas de producteurs locaux (cette bouteille que vous avez amenée ce week-end chez vos amis, à l'autre bout de la France, par exemple). En ce sens, le Réseau Consigne a d'ailleurs contribué à l'élaboration d'un pictogramme national, permettant de reconnaître les bouteilles consignées des bouteilles ordinaires et ainsi éviter des opérations de tri onéreuses.

D'autre part, pour être lavées des dizaines de fois dans les laveuses industrielles, les bouteilles consignées doivent être plus résistantes et comporter des étiquettes hydrosolubles. Si la standardisation est nécessaire et permettra à terme de faire des économies, elle représente un coût important à la mise en place. Des aides spécifiques pourraient être versées aux différents acteurs de la consigne (collectivités, producteurs, etc.) afin de les aider à remplacer progressivement leurs anciennes bouteilles à usage unique par de nouvelles bouteilles, plus lourdes, destinées à être réutilisées 50 fois. Outre ces aides financières, tout l'enjeu se situe dans l'accompagnement de l'ensemble des acteurs concernés par cette transition, qui constituent tous un maillon de la chaîne sans qui le système ne peut fonctionner. Il s'agirait donc de mener auprès d'eux des activités de conseil et de leur apporter des solutions concrètes et faciles à mettre en place (comme le fait déjà le [Réseau Consigne](#), à son échelle).

La question de la standardisation est aussi intimement liée à celle du lavage, étape indispensable et très technique d'un système de consigne. Les bouteilles consignées sont en effet lavées dans des laveuses industrielles qui sont devenues rares en France (on en compte seulement une dizaine aujourd'hui). Un système de consigne qui nécessiterait de parcourir de nombreux kilomètres entre les lieux de collecte et celui de lavage étant un contre sens (du fait des émissions liées au transport), il faudrait développer la "flotte" de laveuses sur l'ensemble du territoire. En effet, le système de consigne est fondamentalement basé sur l'économie circulaire, et locale. C'est d'ailleurs pour cette raison que les acteurs de l'ESS, du fait de leur ancrage territorial, sont particulièrement indiqués pour mettre en place un tel système. [Bout' à Bout'](#) en est un excellent exemple : pour la collecte, elle fait appel à [Envie 44](#), une entreprise de réinsertion, et s'est associée à des producteurs et distributeurs du coin (la brasserie solidaire [Tête Haute](#), une [Biocoop](#) de Nantes, etc.). Les laveuses représentent également un lourd investissement pour les collectivités. Outre des aides financières, on peut imaginer des achats groupés entre collectivités ou bien en association avec les producteurs locaux (sous la forme d'une coopérative, par exemple).

Freins à lever :

Toutes ces mesures demandent beaucoup de temps pour être mises en place et impliquent également un temps d'adaptation. Malgré l'évolution rapide des mentalités et l'urgence climatique, un horizon à 5 ans, comme initialement proposé par la Convention Citoyenne pour le Climat, semble un peu trop ambitieux pour un système de consigne généralisé sur le territoire.

D'autre part, la crise sanitaire bouleverse les échéances de calendrier, ralentissant la mise en place de nombreuses mesures et ramène le jetable sur le devant de la scène. L'adoption du réemploi des bouteilles en verre dans les mœurs des Français semble, en revanche, réalisable d'ici à 2028, en considérant les problèmes qui seront sans doute rencontrés. Ces derniers seront d'abord liés à des questions de logistique et de standardisation, comme expliqué précédemment. Ils seront également d'ordre financier, car mettre en place un tel système est très coûteux et demande aussi beaucoup temps et de ressources humaines.

Enfin, la généralisation de la consigne rencontrera nécessairement des oppositions. Parmi les premiers obstacles, se trouvent les députés, qui pourraient être frileux à l'idée de voter une loi assez radicale et à caractère contraignant. De nombreux producteurs et commerçants, s'opposent aussi au projet, car ils devront revoir le design de leurs conditionnements et installations. De même, risquent de contester les collectivités n'ayant pas beaucoup de moyens, ou encore les usagers, pour qui aller déposer les bouteilles dans une consigne peut sembler plus pénible que dans une borne de collecte de verre. Pour cette raison, **le caractère obligatoire de la consigne ne doit s'installer que très progressivement**. Il est également possible qu'il soit nécessaire de passer par une étape de consigne payante, pour inciter les citoyens à retourner leurs bouteilles vides (en Allemagne, seulement 40% des bouteilles consignées gratuitement sont retournées et réutilisées [10]).

[10] Gerbod, 2020

Enfin, il est à signaler que de nombreux autres contenants pourraient être consignés, notamment dans la secteur de la vente à emporter. S'il existe déjà quelques initiatives qui vont dans ce sens (comme par exemple **Reconcil**), il semble cependant plus réaliste de commencer par la consigne de bouteilles en verre, qui a fonctionné longtemps dans le passé et qui paraît plus facile à mettre en place aux yeux de l'opinion publique.

Sources :

Auteur inconnu. (2020, 25 septembre). Bouteilles en verre : bientôt la consigne obligatoire ?. Natura-Science. Consulté le 17 janvier 2021 sur : https://www.natura-sciences.com/agriculture/bouteilles-en-verre-bientot-la-consigne-obligatoire.html?fbclid=IwAR1KAQdL2DMJu-gGEKRFNUzbqk3jKHC_RANIUzDQoLPzniXgGGWP7R-qGTU

Auteur inconnu. (2020, 9 avril). Verre, bouteille, recyclage et consigne. Seen. Consulté le 16 janvier 2021 sur: <https://projetseen.fr/dechets-emballages-et-recyclage/verre-bouteille-recyclage-consigne/>

Charlet, F. (2020, 29 juin). Quel est le taux de recyclage des emballages et des papiers ? Combien d'emballages en plastique sont effectivement recyclés ? Retrouvez les chiffres clés du recyclage en France. Citeo. Consulté le 17 janvier 2021 sur : https://www.citeo.com/le-mag/les-chiffres-du-recyclage-en-france/?fbclid=IwAR0_s66_4uPKW7EgK_ELcsYyOEyX5XnE-nysNRjvmZL9hwLOh81gQggy6Lc-

Boëdec, M. (2020, 4 novembre). Économie circulaire : la consigne sort de son bocal. Localtis et MCM Presse. Consulté le 16 janvier 2021 sur : <https://www.banquedesterritoires.fr/economie-circulaire-la-consigne-sort-de-son-bocal>

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire. (2020). Mois de l'ESS 2020, portrait #5 : découvrez Bout' à Bout' !. Consulté le 17 janvier 2021 sur : <https://www.cress-pdl.org/bout-a-bout-le-retour-de-la-consigne/>

Deroches Consultants. (2009). Bilan environnemental de la bouteille en verre consigné « 75 cl Alsace » commercialisée dans l'Est de la France par comparaison avec une bouteille en verre à usage unique. Consulté le 16 janvier 2021 sur : <https://www.brasserie-meteor.fr/uploads/docs/bb0d5234e6a42565bb01fbc24d23f456.pdf>

Gerbod, C. (2020, 28 août). Le défi du réemploi des bouteilles de vin. Réussir Vigne. Consulté le 16 janvier 2021 sur : <https://www.reussir.fr/vigne/le-defi-du-reemploi-des-bouteilles-de-vin>

Lenormand, A. (2019, 14 novembre). Consigne : entre réemploi et recyclage, le Cese plaide pour une "troisième voie". Localtis et AFP France. Consulté le 17 janvier 2021 sur : <https://www.banquedesterritoires.fr/consigne-entre-reemploi-et-recyclage-le-cese-plaide-pour-une-troisieme-voie>

Pladerer, C., Meissner, M., Dinkel, F., Zschokke, M., Dehoust, G. et Schüler, D. (2008). Comparative Life Cycle Assessment of various Cup Systems for the Selling of Drinks at Events. Consulté le 16 janvier 2021 sur : http://www.meucopoeco.com.br/environmental_study.pdf

Process Alimentaire. (2019, 30 juin). Plus de 6 jeunes sur 10 changent de marques en raison des emballages. Pour nourrir demain. Consulté le 18 janvier 2021 sur : <https://www.pour-nourrir-demain.fr/plus-de-6-jeunes-sur-10-changent-de-marques-en-raison-des-emballages-process-alimentaire-2>

<https://ecoscienceprovence.com>

<http://www.boutabout.org>

<http://www.jeanbouteille.fr/index.html>

<https://www.ma-bouteille.org>

<https://www.reconcil.fr/consigne/>

<http://www.reseauconsigne.com>